

Aide au développement : qui n'avance pas recule

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1984)**

Heft 732

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016979>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Qui n'avance pas recule

Aide publique au développement: la Suisse continue de naviguer à vue entre les mots et les faits. En la matière, toujours pratiquement en queue de peloton des pays industrialisés, elle s'habitue, semble-t-il, à ce rang indigne de sa prospérité. Et le Conseil fédéral, de mesures d'économies imposées par le Parlement, en plans financiers serrés au plus près de la mentalité conservatrice qui fait loi aujourd'hui, le Conseil fédéral jongle donc avec des «rallonges» et des pourcents pour faire apparaître des progrès là où il y a en réalité totale insuffisance sur fond de psychose du déficit des finances fédérales. Pour y voir plus clair, un petit retour en arrière (suivant, «grosso modo», les repères posés par le Service d'information tiers monde dans son dernier bulletin) qui montrera bien les méandres d'une politique au petit pied.

Fin des années 1970, le ciel de la coopération au développement s'était quelque peu éclairci avec la proclamation du Conseil fédéral, promettant de rapprocher le volume de l'aide publique au développement de la Suisse de la moyenne des pays industrialisés — 1981: 0,35% du PNB; 1982: 0,38% du PNB. Bonnes intentions confirmées dans les «lignes directrices» de la législation 1979-1983 et dans le plan financier «ad hoc». On allait voir ce qu'on allait voir pour 1985!

21 octobre 1982. Revirement du Conseil fédéral qui rend publique son intention de renoncer à l'augmentation de l'aide publique au développement telle qu'elle avait été prévue, et de la geler à

0,26% de notre produit national brut (PNB). Le montant de l'aide s'élève à environ 550 millions de francs pour 1983; tandis qu'on prévoit des réductions s'élevant à 590 millions de francs au total par rapport à ce qui avait été prévu pour les années 1984-1986.

31 janvier 1983. Au nombre des mesures visant à renforcer l'économie suisse figure un crédit de 100 millions de francs pour la coopération au développement — plus précisément pour des crédits mixtes (crédits octroyés conjointement par la Confédération et des banques privées) et pour l'aide à la balance des paiements. Les crédits mixtes sont mis à la disposition des pays en développement jouissant d'un niveau de revenu moyen. Les Etats les plus pauvres en sont une fois de plus pour leurs frais...

1^{er} février 1983. Les trois Eglises suisses adressent un mémorandum au Conseil fédéral, par lequel elles protestent contre les réductions de l'aide au développement, au détriment des plus pauvres (c'est la première fois que les trois Eglises suisses font une action commune de ce genre).

11 février 1983. Swissaid, Action de Carême, Pain pour le Prochain, Helvetas, Caritas, Entraide protestante et l'Entraide Ouvrière lancent conjointement une pétition intitulée «Aider aujourd'hui pour survivre demain». Celle-ci demande le maintien du volume de l'aide au développement, tel qu'il avait été établi par le Conseil fédéral et le Parlement avant octobre 1982 (DP 673, «Tiers monde: la Suisse se paie de mots»).

SYMÉTRIE DES SACRIFICES: ABANDON

15 février 1983. Le Conseil fédéral publie un rapport sur les répercussions qu'entraînent les mesures d'assainissement qui ont été proposées. Le rapport fourmille d'arguments qui tous vont dans le même sens: l'aide au développement ne doit pas être réduite. Ce qui n'empêche pas le maintien des propositions de réductions budgétaires...

15 février 1983. Lors de l'élaboration du paquet des mesures d'économie, la commission du Conseil national décide d'inscrire, pour les années 1984-1986, 50 millions de francs supplémentaires à ce qu'avait prévu le Conseil fédéral pour l'aide au développement. Un pas dans la bonne direction, mais qui s'est révélé nettement insuffisant. Car avant comme après, les mesures d'économie prévoient des réductions «linéaires» — selon le terme consacré — de 210 millions de francs. Et comme la commission du Conseil national a renoncé à la «symétrie des sacrifices», le poids de l'assainissement du budget se fait davantage sentir du côté de l'aide au développement.

25 février 1983. Le Parti radical démocratique (PRD) suisse expose ses thèses en matière de politique de développement, qui sont approuvées par les parlementaires radicaux. Parmi elles, une exigence concrète concernant l'aide au développement helvétique: «Atteindre la moyenne des pays de l'OCDE en 1985 et la barre de 0,7% du PNB en 1990.»

7 mars 1983. Le Conseil fédéral donne des consignes aux divers départements, en vue de l'élaboration du budget 1984. Malgré les divers appels et interventions, on retrouve les décisions d'économies d'octobre 1982 à la base du cadre budgétaire 1984 de l'aide au développement.

28 mars 1983. Le comité directeur du Parti évangélique (PE) soutient la pétition des Œuvres d'entraide.

26 avril 1983. Le comité directeur du Parti démocrate-chrétien (PDC) décide d'appuyer la pétition.

19 mai 1983. Une centaine de personnalités issues des milieux politique, universitaire, ecclésiastique, économique et militaire prennent position en faveur d'un maintien du volume de l'aide au développement, tel qu'il est préconisé dans la pétition.

28 mai 1983. Le comité directeur du Parti socialiste suisse (PSS) soutient la pétition «Aider aujourd'hui pour survivre demain».

16 juin 1983. Les débats au Conseil national sur les perspectives budgétaires 1984-1986 (du 21.10.82) tournent au plaidoyer en faveur d'un accroissement de l'aide au développement.

20 juin 1983. Le conseiller national Ott, ainsi que 67 autres conseillers nationaux, déposent un postulat qui invite le Conseil fédéral à renoncer à ses intentions de réductions, et à élaborer des alternatives qui seraient plus favorables à l'aide au développement, dans le cadre du plan financier 1984-1987.

27 juillet 1983. Lors de la traditionnelle interview télévisée du 1^{er} août, Pierre Aubert, président de la Confédération, relève l'absolue insuffisance de notre aide au développement.

29 septembre 1983. La pétition «Aider aujourd'hui pour survivre demain», munie de 206 412 signatures, est remise par l'ambassadeur Marquard au président de la commission des pétitions du Conseil national.

7 octobre 1983. Le postulat Ott du 20.6.83 en faveur d'une augmentation de l'aide publique au développement est accepté par le Conseil national.

PÉTITION GELÉE

27 octobre 1983. Le budget 1984, rendu public par le Conseil fédéral, se base sur les perspectives budgétaires énoncées le 21.10.82 et ne tient aucun compte des souhaits exprimés par la pétition.

23 novembre 1983. La Commission des finances du Conseil national décide de ne pas traiter de la pétition «Aider aujourd'hui pour survivre demain» en même temps que du budget 1984, mais plus tard, lors du plan financier 1984-1987. La commission des Etats se rallie finalement à cette proposition; même si, dans un premier temps, elle avait émis le souhait — fait inhabituel — de séparer la pétition du reste des affaires à traiter et de la renvoyer à la fin de la session d'hiver.

6 décembre 1983. Lors de la session des Chambres, une proposition est faite au Conseil national d'augmenter le budget 1984 de 50 millions de francs en faveur de la coopération au développement, dans le sens de la pétition; proposition refusée par 67 «non» contre 21 «oui», et en l'absence de nombreux parlementaires...

RETOUR À 1982

26 janvier 1984. Dans les nouvelles lignes directrices pour la législature 1983-1987 et le plan financier y relatif, le Conseil fédéral revient partiellement sur ses intentions d'économies du 21.10.82; il propose de renoncer au plafonnement de l'aide fixe à 0,26% pour passer, dès 1987, à 0,31% du PNB accordé à l'aide au développement.

ZURICH

Quand les radicaux mettent le paquet

Ouvrons l'enveloppe que les membres du Parti radical zurichois ont reçue il y a quelques jours. Elle contient une invitation à l'assemblée des délégués, à laquelle tous les membres ont le droit d'assister, une invitation à une journée de travail et d'information sur la politique énergétique, une invitation à une journée de travail sur la mise en vigueur de la loi sur l'environnement et le programme des séminaires de formation pour 1984. La journée sur l'énergie, convoquée en prévision des votations de septembre, permettra d'entendre la «crème de la crème», MM. Michael Kohn (Motor Columbus), Piero Hummel (BBC) et Jagmetti, conseiller aux Etats. Les groupes de travail bénéficieront des lumières de collaborateurs de la Société pour le développement de l'économie suisse, du Vorort, de la direction de l'économie publique du canton de Zurich, d'Elektrowatt et nous en passons.

5 mars 1984. Le Conseil fédéral adopte les mesures d'économies prévues pour 1984 (programme correspondant). Celles-ci comprennent des réductions de l'aide au développement pour un montant de 77 millions de francs en 1986 et 87 millions en 1987. Conséquence en cas d'adoption par le Parlement: l'aide publique au développement atteindra 0,31% du PNB en 1987, au lieu du 0,34% prévu.

22 mars 1984. L'OCDE félicite la Suisse pour la qualité de son aide au développement. Et regrette d'autant plus la faible quantité de celle-ci.

15 mai 1984. Le Conseil fédéral présente le nouveau crédit cadre pour la coopération au développement et l'aide financière: 1,8 milliard de francs répartis sur trois ans.

Suite à la session d'été des Chambres.

Même ambiance pour l'étude de la loi sur l'environnement.

Quant à la formation des membres, elle prend forme dans des séminaires de base à deux niveaux, ouverts à tous les membres, le deuxième niveau ne pouvant pourtant être atteint qu'après participation au séminaire I (notons aussi qu'un séminaire pour les cadres est prévu pour les nouveaux dirigeants des sections).

Les journées de travail durent un jour, dans un hôtel du canton de Zurich. Les séminaires ont lieu au vert, dans le canton de Zoug; ils durent deux jours, du vendredi après-midi au samedi après-midi.

Les radicaux zurichois n'ont pas le monopole d'une formation solide de leurs membres, mais ils sont certainement parmi ceux qui l'ont prise le plus au sérieux. Est-ce vraiment un hasard s'ils tiennent le haut du pavé et donnent le ton dans la vie politique suisse? L'air du temps est au conservatisme dur, dira-t-on. Certes, mais l'air du temps, ça se fabrique aussi.